



AFP/AAC
C. P. 370, 3-247 Rue Barr
Renfrew, Ontario K7V 4A6 - Téléphone: 613-432-9491
bonniejames@afp-aac.org - www.afp-aac.org

Attention: Notez que nous ne pouvons donner de reçus officiels d'avance. Votre paiement sera traité et notre base de données sera mise à date, mais nous enverrons seulement un reçu pour l'année courante.



Notre président national Ed Halayko est décédé du cancer à London, Ontario, au mois de janvier 2008. Plus d'information ci-dessous...



AFP/AAC

Message du nouveau président

Bonjour, je suis l'Aduc (retraité) AE (Tony) Huntley CD. J'ai été opérateur radio, opérateur en télécommunications et poseur de lignes avec le Corps des transmissions, aussi fantassin avec le 3RCR et finalement j'ai passé une grande partie de ma carrière dans l'Aviation comme contrôleur aérien et autres métiers connexes. Je suis fier de mes 39 ans et 6 mois de service pour notre pays, le Canada. J'ai été membre de notre association depuis les débuts et je suis bien au courant de tous les efforts fournis par nos bénévoles et leurs familles. Ces efforts soutenus nous ont amené là où nous sommes aujourd'hui et c'est avec fierté que je poursuivrai la lutte. Je vous prie de noter que certains sujets de mon message se

retrouvent ailleurs dans cette lettre. Durant de nombreuses années, plusieurs membres se sont dévoués corps et âme pour assurer les succès de notre association et ceci avec peu ou même aucune reconnaissance des membres. Aujourd'hui ces bénévoles continuent leur dévouement pour le bien-être des retraités militaires d'hier et de demain. Ces efforts sans relâche doivent être reconnus. Sous peu je vais débiter une 'Liste d'honneur' sur notre site web. Pour le moment la date de parution n'est pas établie, mais lorsque la liste sera publiée, je vous prie de l'examiner et de nous aviser si j'ai oublié quelqu'un en

*Message du nouveau président:
Suite sur page 2*

Le président national Ed Halayko

Notre président national Ed Halayko est décédé du cancer à London, Ontario, au mois de janvier 2008.

Ed était le cœur et l'âme de notre association. Il était l'auteur de la plupart des articles de la lettre aux membres et de plus il s'occupait de l'imprimer et de l'envoyer aux membres deux fois par année. La gestion de la liste des membres abonnés se faisait avec l'aide d'un programme informatique qu'il avait lui-même conçu et qui lui permettait d'imprimer les reçus et les cartes de membres. Il était le champion des anciens combattants en général et a souvent plaidé la cause de plusieurs individus. Nos condoléances les plus sincères à sa famille avec laquelle nous partageons le chagrin de son départ. De plus nous voulons remercier David son fils et Jason son petit fils pour leur aide à remettre notre association sur pied immédiatement après le départ de Ed. Sans leur appui cette lettre n'aurait jamais vu le jour.

La perte de l'ouïe

Récemment il y a eu des changements aux indemnités pour la perte de l'ouïe attribuable au service militaire ou au service de la GRC. La condition Tinnitus (bruit de sonnerie dans les oreilles) est maintenant reconnue comme blessure légitime et les normes d'évaluation de la perte de l'ouïe sont modifiées. Ceci veut dire que les membres en service et les retraités sont maintenant admissibles à des prestations selon chaque cas. Plusieurs qui n'étaient pas admissibles par le passé le sont à présent. Vous pouvez consulter les critères au site web <http://www.legionmagazine.com/en/index.php/2008/03/new-hearing-loss-policy-for-veterans/>. (NDLR – rien en français sur le site web. Le Ministère des Anciens Combattants vous fournira toute information nécessaire en ce qui regarde la perte de l'ouïe.)

Si le Ministère vous a refusé sous les vieux critères il est fort possible que les changements aux critères vous seront favorables et il est donc important de communiquer avec le Ministère ou bien à une succursale de la Légion Royale Cana-

La perte de l'ouïe: Suite sur page 4

Message du nouveau président

Suite de la page 1

aviser si j'ai oublié quelqu'un en nous fournissant les détails pertinents.

Cette lettre 'nouveau format' vous offre un tour d'horizon de notre association. En la lisant, je vous prie de noter toute question qui vous vient à l'esprit et de nous la faire parvenir. Aussi notez bien que certains buts et objectifs de l'association sont disparus ou modifiés. Certains ont été atteints, d'autres quelque peu désuets ont été modifiés et d'autres encore devaient changer à cause de modifications au Régime de pensions par le Gouvernement du Canada. Nous surveillons attentivement toute tentative de changement par le Gouvernement, surtout si ces changements visent nos intérêts.

Soyez assurés que nous allons

poursuivre la route que nous avons toujours suivie, elle est notre force. Nous ne ferons aucune alliance avec quelque parti politique que ce soit et nous ne deviendrons pas un regroupement social. Notre poursuite en cour à l'endroit du gouvernement, qui a saisi nos fonds de retraite, sera poursuivie

“ Je suis bien au courant de tous les efforts fournis par nos bénévoles et leurs familles. ”

TONY HUNTLEY

avec vigueur et nous n'abandonnerons pas avant que nos retraités reçoivent leur juste part. Nous n'hésiterons jamais devant les décisions difficiles quand les droits de nos membres sont en jeu. Les membres de la direction de

Gestion et gouvernance de l'association

Le départ soudain du président national Ed Halayko en janvier de cette année et la démission pour raisons de santé du vice président, Al Conyers, a créé un vide énorme dans les affaires quotidiennes de l'ACPRM. À cause de problèmes de santé qui ne firent que s'aggraver durant 2007, Ed passait de plus en plus de temps dans le système de santé.

Donc il n'a pas convoqué de réunion pour créer une nouvelle équipe de direction tel qu'exigé par notre constitution de 2006. À la fin de 2007 la seule démarche prise pour réaligner notre association avec sa constitution était la nomination sur le Conseil d'administration de Helen Rapp-Bowen comme Vice présidente auprès des veuves d'anciens combattants et celle de Charles (Chuck) McCabe comme officier de liaison auprès du Gouvernement Fédéral. Donc avec le décès de Ed, il ne restait que Helen et Chuck, ainsi que Al Conyers sur le Conseil. On doit noter qu'aucune de ces trois personnes n'était impliquée dans la gestion de l'association.

On s'est vite rendu compte que l'ACPRM avait d'importants défis :

- Le besoin d'identifier nos membres (l'unique liste était dans l'ordinateur de Ed et dans un programme qu'il avait lui-même conçu); et
- Le besoin de remplir le vide au Conseil d'administration et de réaligner la structure organisationnelle avec la nouvelle constitution et ce le plus vite possible.

La nouvelle Constitution de 2006 amène des changements légaux – surtout du côté comptabilité. Le Conseil d'administration s'est vite rendu compte que les exigences de la gestion des listes de membres et des changements au régime de la comptabilité pèseraient trop lourdement sur les bénévoles de l'association.

Quelques entreprises spécialistes de la gestion d'affaires d'associations furent évaluées. La société Megram Consulting Services Ltd. (Megram) de Renfrew en Ontario fut choisie. Cette firme s'occupera de tous les aspects de

nos besoins administratifs (le compte-rendu de réunions, la gestion de la liste des membres, la comptabilité, la production de lettres aux membres, l'envoi du courrier, l'entretien du site internet, et autres fonctions administratives, etc.) qui seront consolidés en un endroit et exécutés par des professionnels qui sauront répondre immédiatement à nos besoins quotidiens.

Ce système a été choisi afin de permettre à la direction de l'ACPRM de se concentrer sur les grandes questions qui préoccupent nos membres. Nous sommes déterminés de poursuivre les objectifs identifiés lors de la fondation de l'ACPRM il y a maintenant 40 ans.

Le modèle de gouvernance à l'Article 1 de la Constitution de l'ACPRM exige l'organisation suivante : Un Conseil d'Administration de cinq (5) membres; et les officiers suivants : un président, vice-président, secrétaire, trésorier et tout autre officier que le Conseil pensera utile.

de nos membres sont en jeu. Les membres de la direction de l'association ne seront pas payés et resteront bénévoles. Notre financement viendra uniquement des frais d'adhésion à l'association afin de maintenir notre indépendance. Le besoin de nos membres nous indiquera toujours la voie à suivre.

Depuis des années nous avons vu les bénévoles à la direction de l'association souffrir et même succomber des effets de la charge de travail. De plus cette charge rendait le recrutement de nouveaux directeurs très difficile. Nous avons embauché la firme Megram Consulting Services Ltd. (Megram) pour s'occuper de l'administration de nos affaires afin de nous libérer pour mieux livrer bataille dans les dossiers importants. Nous espérons que cette décision nous aidera aussi à recruter pour les postes de direction. Quelques autres avantages : Les membres auront un point de contact central, les lettres aux membres seront plus régulières, le site web sera toujours à date et le processus d'adhésion à l'association sera simplifié, etc. Nous aurons possiblement des petites lacunes ici et là, mais soyez patients et surtout faites nous part de vos suggestions. Nous en avons besoin afin d'améliorer notre as-

sociation.

Le renouveau de l'association nous amène vers le futur, tout en nous rappelant le passé par l'engagement de nos anciens membres et directeurs. Inutile de vous dire que nous sommes très reconnaissants de leur appui. Nous croyons que cette approche nous assurera une continuité organisationnelle et nous empêchera de répéter les erreurs. Nous reprenons contact avec les secteurs qui nous furent utiles par le passé et examinons ceux qui nous seraient utiles pour le futur, car la force vient du nombre d'engagés au combat. Les progrès vous seront communiqués régulièrement. Comme je vous l'ai dit, la force se trouve dans le nombre de membres. Si vous n'êtes pas membre et si vous êtes d'accord avec nos objectifs, je vous demande de vous joindre à nous. Si vous connaissez des militaires à la retraite qui seraient intéressés, demandez-leur s'ils voudraient faire partie de notre association.

La petite cotisation de \$15 par année nous aidera à avancer vers nos objectifs communs.

Votre serviteur
Tony Huntley
Président

Le mariage après l'âge de 60 ans

Par Helen Rapp
Vice présidente, représentante des veuves d'anciens combattants

Le 29 avril 2008, mon collègue Chuck McCabe et moi avons rencontré le Ministre de la Défense Nationale. Le but était de nous faire connaître et de lui rappeler ce que nous lui avons écrit au sujet de la Section 31(1) de La Loi sur la pension de retraite des Forces Canadiennes. (LPRFC). Cette section traite du mariage après 60 ans et indique que le (la) survivant(e) n'aura pas droit à une prestation en cas du décès de son époux (se).

Il nous a assuré qu'il était bien au courant de nos efforts pour faire rayer ce règlement désuet et qu'on examinait présentement la question. Lui-même a une veuve d'ancien combattant qui travaille chez lui et qui est pénalisée par la Section 31(1). Elle lui fait part de sa situation très souvent dit-il, ce qui devrait aider notre cause.

En le quittant nous l'avons remercié pour nous avoir accordé un peu de son temps, surtout qu'il est bien occupé avec ses voyages en Afghanistan. Nous lui avons dit que les anciens combattants de la Deuxième Guerre et de la Corée n'étaient aucunement jaloux de ce que son Ministère faisait pour les nouveaux anciens combattants, surtout pour ceux et celles en Afghanistan. Cette guerre est bien différente et leurs besoins sont très importants. Cela dit, le gouvernement ne doit pas oublier les vieux anciens combattants qui ont aussi besoin d'aide et ce sans tarder.

Voici un paragraphe d'une lettre envoyée par le Ministre Mackay à M Cliff Chadderton du Conseil National des Associations des Anciens Combattants (CNAAC) en date du 5 mai 2008 en ce qui regarde la Section 31(1).

Plusieurs retraités des Forces Canadiennes ont manifesté leur mécontentement en ce qui regarde cette question. Plusieurs consultations ont eu lieu entre le Ministère de la Défense Nationale et d'autres ministères afin de trouver une

Le mariage après... : Suite sur page 4

Compte rendu du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'ACPRM s'est rencontré par téléconférence le 6 mai 2008. Voici ce qui s'est passé en gros :

- Le Conseil d'administration est maintenant composé comme suit :
Président émérite Ernie Huntley
Ancien Vice président - finances Al Conyers
Ancienne Vice présidente – représentante des veuves d'anciens combattants Muriel Butts
- Deux des officiers suivants furent élus :
Président – Tony Huntley
Trésorier – Chuck McCabe
- La firme Megram Consulting Services Ltd. (Megram) de Renfrew, Ontario, fut engagée pour fournir les services administratifs à l'association pour les deux prochaines années;
- Le poste de directeur général a été approuvé et mme Bonnie James (Megram) fut nommée au poste.

La perte de l'ouïe

Suite de la page 2

Canadienne. Les formules de demande se trouvent au site web :

<http://www.vac-acc.gc.ca/clients/sub.cfm?source=dispen/applic>

Aussi le survivant(e) d'un(e) re-

traité(e) qui a été refusé auparavant, pourrait maintenant être éligible pour sa part de la prestation. Si vous pensez en avoir le droit faites-en la demande au Ministère des Anciens Combattants.

Le mariage après l'âge de 60 ans

Suite de la page 3

Défense Nationale et d'autres ministères afin de trouver une solution satisfaisante. J'espère trouver une façon éclairée de faire avancer ce dossier dans le futur. Nous espérons que la Section 31(1) sera modifiée pour le 11 novembre 2008. Cela ferait la joie à ceux et celles qui se sont mariés après 60 ans en leur permettant de laisser une partie de leur prestation au (à la) survivant(e). C'est la période de l'année où les

louanges des anciens combattants se font de tous côtés et le gouvernement pourrait nous faire cadeau de ce qui nous revient depuis fort longtemps.

L'Honorable Peter Mackay m'a assuré qu'il ne nous a pas oublié. Entre temps continuez à en discuter avec vos députés, écrivez au Ministre Mackay et au Président du Conseil du Trésor leur demandant de changer la Section.

Le procès

Le 20 novembre 2007, le juge Panet de la Cour Supérieure de l'Ontario a soumis son jugement de quelques 102 pages en ce qui regarde la saisie du surplus de nos fonds de retraite par le gouvernement du Canada. Notre déception fut grande, car malheureusement il a décidé pour le gouvernement en déclarant que les personnes qui avaient contribué au fonds n'avaient aucun intérêt réel dans ce fonds de retraite. Cette décision a surpris tous ceux qui ont

écouté les arguments avancés par les trois avocats des plaignants et par le témoignage d'experts en la matière. Suite à cette décision, les représentants de l'ACPRM, les autres plaignants et les avocats des plaignants se sont rencontrés pour examiner les options possibles. Seize des 17 organisations participantes ont décidé d'aller en appel.

Les documents furent soumis et nous attendons qu'une date de cour soit fixée.

La comptabilité et les organismes à but non lucratif

Récemment nous avons envoyé des lettres de renouvellement d'adhésion et des reçus. Notez que seuls les reçus d'adhésion pour 2008 furent envoyés. Si vous avez payé pour les années à venir, les reçus vous seront envoyés durant l'année en question. Ce

changement est nécessaire parce que l'association a adopté la comptabilité d'exercice, qui veut dire que les revenus et dépenses sont reconnus à partir du moment que le revenu ou la dépense est engagée, plutôt que lorsque les revenus et dépenses sont reçues ou payées.

Association Canadienne des Pensionnés et Rentiers Militaires

Affiliée avec Le Conseil National des Associations des Anciens Combattants (CNAAC)

L'Association canadienne des Pensionnés et Rentiers Militaires a été créée en 1970 afin de protéger et promouvoir les intérêts des membres retraités des Forces Canadiennes et leurs survivants (es). L'association a porté d'autres noms, mais le 5 mars 1987 le nom actuel fut approuvé par le Ministre Associé de la Défense Nationale. Notre devise 'Servivimus Patriae Nostrae' se traduit par 'Nous avons servi notre patrie'.

Les objets de l'association sont :

- De s'opposer à toute tentative de supprimer ou de réduire le système d'indexation des prestations du régime de retraite.
- De demander l'augmentation des prestations des survivants (es) jusqu'à 66% de la prestation du membre en considérant La loi sur les normes des prestations de pensions.
- De faire rétablir les prestations d'assurance emploi pour tous les retraités des Forces Canadiennes.

- De continuer les démarches légales afin que le (a) survivant(e) d'un membre marié après 60 ans reçoive les prestations de retraite sans pénalité financière.

- D'insister que les retraités soient représentés par un ou plusieurs membres du Conseil d'administration de l'ACPRM sur le Conseil de gestion des pensions de la LPRFC, comme il se doit d'après la Loi sur la réforme des pensions C-78/1999.

- De continuer les démarches légales pour récupérer les 'surplus' confisqués du fonds de la LPRFC sous la Loi de la Réforme des Pensions C7/1999.

Nous vous demandons de partie de notre association afin que sa voix soit forte lorsqu'elle parle au nom de tous les anciens membres des forces armées du Canada.

La cotisation annuelle n'est que de \$15. Si vous êtes intéressé à devenir membre ou si vous voulez renouveler votre adhésion, vous n'avez qu'à remplir le formulaire ci-dessous et nous le faire parvenir.

Assurance Collective

Megram Consulting Services Ltd. (Megram) collabore avec Primetime Insurance de Richmond Hill, Ontario pour développer un nouveau plan d'assurance collective pour l'association. Primetime a beaucoup d'expérience à collaborer avec des associations tel que AFP/AAC et offre de l'assurance pour véhicule de loisirs, bateaus et motocyclettes. Plus d'information sera disponible sur 4 notre site web au mois d'août. De plus, Megram développera un nouveau site web.